

DOSSIER ARMES

Carte européenne d'armes à feu (CEAF)

IDENTIFICATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal et Ville :

N° de téléphone (obligatoire*) :

* Afin de vous prévenir de la disponibilité de votre carte.

ATTENTION : Délai minimum d'instruction du dossier : 1 mois

PIÈCES A FOURNIR (cochez les pièces fournies)

- Formulaire de demande de carte européenne d'armes à feu (Cerfa n°10832 à votre disposition)
- 2 photos d'identité récentes et identiques
- Copie de 2 justificatifs de domicile différents (factures eau, électricité, téléphone fixe, impôts...)
- Copie de votre carte nationale d'identité en cours de validité recto/verso ou passeport en cours de validité
- Copie des récépissés de déclaration et/ou d'enregistrement ou autorisations de détention des armes à feu faisant l'objet de la demande
- Ancienne carte européenne en cas de renouvellement ou ajout d'armes
- Justificatif du voyage précisant la date du départ

**La carte sera remise au demandeur en personne,
muni de sa carte nationale d'identité ou son passeport.**

Cette carte ne peut être délivrée qu'à une personne majeure (ayant plus de 18 ans)

Coordonnées du pôle « Armes » :

Préfecture de l'Eure

CABINET

Direction de la Prévention et de la Sécurité Civile

Bureau des polices administratives

Pôle départemental « Armes »

☎ 02.32.78.28.07 (dossiers professionnels)

☎ 02.32.78.29.20 (dossiers des particuliers de l'arrondissement d'Evreux)

☎ 02.32.78.29.21 (dossiers des particuliers de l'arrondissement de Bernay et Les Andelys)

@ pref-armes@eure.gouv.fr